



AARPI CTC AVOCATS

Maître Violaine CREZE

Château Saint-Henri – 123 Rue Rabelais

13016 MARSEILLE

Tél. : 04.13.41.53.53 - www.ctcavocats.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE ET APRES SURENCHERE**

Sur la commune de LA CIOTAT (13600),

1) **Quatre parcelles non bâties** cadastrées section AO n° 492 pour 15 centiares, 504 pour 43 centiares, 507 pour 47 centiares et 510 pour 2 centiares, ainsi qu'une parcelle figurant au cadastre section AO n° 506 pour 5 ares et 4 centiares, mais d'une contenance totale actuelle de 376,5 m², sur laquelle est édifié **un immeuble de plain-pied**, en cours de construction, comportant deux pièces, d'une surface brute de **40 m²**, ouvert à tous vents.

2) **Dans un immeuble en copropriété dénommé « Les Jardins des Crêtes » sis 395 Impasse Jean Olivier, cadastré section AO n° 489 :**

- le lot n° 4, consistant en un **box de garage fermé** par une porte basculante à ouverture manuelle d'une superficie de **14,60 m²** ;
- le lot n° 6, consistant en un **box de garage fermé** par une porte basculante à ouverture manuelle d'une superficie de **14,60 m²** ;
- le lot n° 10, consistant en un **box de garage fermé** par une porte basculante à ouverture manuelle d'une superficie de **15,12 m²** ;
- le lot n° 15, consistant en un **box de garage** dépourvu de porte d'une superficie de **14,62 m²** ;
- le lot n° 16, consistant en un **box de garage** dépourvu de porte d'une superficie de **14,70 m²** ;
- le lot n° 17, consistant en un **box de garage fermé** par une porte basculante à ouverture manuelle d'une superficie de **14,74 m²** ;

MISE A PRIX : 286.000,00 EUROS

(DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE EUROS)

(FRAIS DES POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)

L'ADJUDICATION EST être inoccupé ; Le lot n° 16
FIXEE AU JEUDI 22 SEP- semble être occupé ; Le lot n°
TEMBRE 2022 A 9 H 30, à 17 est occupé.
l'audience du Juge de l'Exé-
cution près le Tribunal Judi-
ciaire de MARSEILLE, Palais
Monthyon, Salle Borély, Place
Monthyon, à la vente aux en-
chères publiques, au plus of-
frant et dernier enchérisseur,
des droits et biens immobiliers
ci-dessus désignés.

OCCUPATION : L'immeuble
édifié sur la parcelle AO n° 506
est inoccupé ; Le lot n° 4 est
sans plus de précision ; Le lot
n° 6 est occupé ; Le lot n° 10
est occupé ; Le lot n° 15 semble

CONDITIONS DE L'ADJU-
DICATION : L'adjudication
aura lieu aux clauses et condi-
tions du cahier des conditions
de vente déposé le 22 sep-
tembre 2020.

Les enchères ne pourront être
portées que par un Avocat pos-
tulant près le Tribunal Judi-
ciaire de MARSEILLE.

A PEINE DE NULLITE, et
conformément aux disposi-
tions de l'article R322-41 du
Code des procédures civiles
d'exécution, cet Avocat devra
s'être fait remettre, préalable-

ment aux enchères, une cau-
tion bancaire irrévocable ou
un chèque de banque rédigé à
l'ordre de Monsieur le Bâton-
nier de l'Ordre des Avocats
de MARSEILLE (accompa-
gné d'un document justifiant
de l'origine des fonds) repré-
sentant 10 % du montant de la
mise à prix, avec un minimum
de 3.000,00 euros.

VISITE : La visite aura lieu
le Vendredi 9 Septembre 2022
de 10h 00 à 11 h 00 (SCP
TUCA MARANI-TUCA :
04.91.33.76.20)

Signé : Violaine CREZE,
Avocat